



Conseil municipal 2020 : compte-rendu du 13 octobre

**L'an deux mil vingt, le treize octobre à 20 heures 30 minutes.
Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique
sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.**

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. CHALAYE, Mme GLOMERON, M. SCHMID, Mme PELLE-PRINTANIER, M. LAVENU, Mme LANGUILLE, M. LECOINTRE, Mme GAUCHET, M. GROBOL, Mme COLLADANT, M. NGUYEN-DUC, Mme VOISIN, M. DROUIN, Mme LAURENT, M. ROSSIGNOL, Mme CHARDERON, M. MOREAU, M. BERTRAND, Mme BONNEFOY, M. DAFRANE, Mme BANEGE, M. LECLERCQ, Mme LOUVEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme DAUDIN ayant donné pouvoir à Mme GLOMERON

Mme AFRASS ayant donné pouvoir à Mme BONNEFOY

Mme CLEMENT ayant donné pouvoir à Mme BAULINET

Formant la majorité des membres en exercice, M. DROUIN a été désigné secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2020

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du 15 septembre 2020 est **adopté à l'unanimité**.

Monsieur Schmid présente à l'assemblée l'évolution des effectifs scolaires et ceux des centres de loisirs.

I. FINANCES – VIE ECONOMIQUE – RESSOURCES HUMAINES – EMPLOI - FORMATION

Administration générale

1. Règlement intérieur du conseil municipal de Chécy.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le règlement intérieur du conseil municipal de Chécy. Le règlement fixe les modalités d'exercice des conseillers municipaux pour le bon fonctionnement du Conseil Municipal.

2. Avenant à la convention d'entente Saint-Jean de Braye / Chécy.

Le conseil municipal autorise **à l'unanimité** Monsieur le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'entente intercommunale pour la mise en commun des moyens et l'organisation des services de Saint-Jean-de-Braye et Chécy, en vue de prolonger de 6 mois la durée de validité de la convention signée conjointement le 2 juillet 2019, soit une fin de convention le 30 avril 2021.

3. Droit à la formation des élus.

Le Conseil municipal approuve **à l'unanimité** les orientations données au droit à la formation des élus et décide de charger Monsieur le maire ou l'adjoint en exercice de mettre en œuvre l'ensemble des modalités pratiques dans le respect de ces orientations.

4. Aides aux victimes de la catastrophe des vallées de la Vésubie et de la Roya.

Le conseil municipal attribue **à la majorité (27 pour, 1 abstention)** un don de 3000€ à l'association des Maires des Alpes Maritimes en faveur des communes et des victimes frappées par la tempête Alex et autorise Monsieur le maire à signer tout acte relatif à cette décision.

Finances

1. Dotation de soutien investissement local 2020 -Part complémentaire.

Le conseil municipal adopte **à l'unanimité** la réalisation de l'opération, à savoir les travaux de réhabilitation du sol sportif du gymnase Pierre Mendès France, sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la part complémentaire de la DSIL, et arrête les modalités de financement suivantes :

OPERATION : Travaux de réhabilitation du sol sportif du gymnase Pierre Mendès France

	MONTANT HT	%
DEPENSES		
MOE/ETUDES/DIVERS/ALEAS	42 000,00 €	
TRAVAUX	440 220,00 €	
TOTAL DEPENSES	482 220,00 €	
RECETTES		
DETR 2020	96 444,00 €	20,00
DSIL	289 332,00 €	60,00
Autofinancement	96 444,00 €	20,00
TOTAL RECETTES	482 220,00 €	100

2. Admission en non valeur.

Le conseil municipal donne **à l'unanimité** un avis favorable sur une admission en non-valeur pour un montant de 1 843,08 €. Il s'agit d'un « abandon de créance » vis-à-vis d'une entreprise en liquidation.

II. CULTURE - VILLE INCLUSIVE

1. Gratuité de l'Espace George Sand pour le conseil local de santé mentale.

Le conseil municipal accorde **à l'unanimité** la gratuité de l'Espace George Sand pour l'Assemblée plénière du 3 décembre 2020 pour le Conseil local de santé mentale de la métropole.

2. Convention d'accueil en résidence de la compagnie LA PETITE ELFE et de présentation du spectacle « L'Affaire Jessica Hair ».

Le conseil municipal autorise **à l'unanimité** Monsieur le Maire ou l'adjoint en exercice à signer la convention d'accueil en résidence et de présentation du spectacle « L'AFFAIRE JESSICA HAIR » avec l'association « la Petite Elfe ».

3. Convention d'accueil en résidence de la compagnie HORS LES RANGS et de présentation du spectacle « AZALÉE ».

Le conseil municipal autorise **à l'unanimité** Monsieur le Maire ou l'adjoint en exercice à signer la convention d'accueil en résidence et de présentation du spectacle « AZALÉE » avec la compagnie « Hors les Rangs ».

III. PETITE ENFANCE - VIE SCOLAIRE - ANIMATION

Vie scolaire

1. Renouvellement convention de partenariat entre la Municipalité et l'association familiale de Chécy.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** une convention de renouvellement de partenariat avec l'association familiale de Chécy permettant d'apporter des modifications et d'inclure l'école de Jean Beaudoin dans ladite convention. Il autorise Monsieur le maire ou un adjoint en fonction à signer ladite convention.

Animation

1. Convention pour l'aide financière aux familles hors communes : Restauration scolaire.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** les termes de la convention cadre entre la ville de Chécy et les villes de résidence des élèves scolarisés en dispositif ULIS et autorise Monsieur le maire ou l'adjoint en exercice à signer les conventions à venir.

IV. CENTRE VILLE – TOURISME - ESPACE PUBLIC – URBANISME – BATIMENTS – TRANSITION ECOLOGIQUE

Urbanisme

1. Exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants du marché.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** l'exonération du paiement de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants du marché du 17 mars au 31 décembre 2020.

Espace public

1. Participation financière : extension réseau ERDF.

Le conseil municipal décide **à l'unanimité** du paiement par la commune du coût des travaux d'extension du réseau d'électricité sur le domaine public et de les faire réaliser à compter de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme. Cette extension de réseau concerne 5 logements dans le quartier du Givroux.

La séance est levée à 22h05.

QUESTIONS ORALES

*Monsieur Lavenu demande si l'information qui précise qu'Orléans Métropole n'a plus d'argent est vrai ou fausse ?

*Monsieur Chalaye indique que le budget s'élève à environ 490 millions d'euros pour l'exercice 2021 et qu'il reste effectivement 5 ou 6 millions à trouver en recette ou à enlever en dépenses pour équilibrer le futur budget. Il indique que l'exercice est normal et que le budget d'Orléans Métropole sera voté équilibrer en décembre.

*Monsieur le maire précise également que le mandat précédent a donné lieu à des dépenses importantes dont Chécy a bénéficié et qu'il est logique de trouver un rythme plus apaisé aujourd'hui.

DIVERS

*Madame Colladant indique que le sujet méritait d'être posé et fait part de son inquiétude.

Le Maire,

Jean-Vincent VALLIES